

05

RAPPORT

OBJET : ARSENAL III

INSCRIPTION DU SITE DANS LA CONVENTION CADRE « PERIMETRES A ENJEUX » DE METZ-METROPOLE ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MAITRISE FONCIERE OPERATIONNELLE ENTRE METZ METROPOLE, EPFL ET VILLE DE METZ

Depuis 2009, la Ville de Metz s'est engagée dans une large réflexion sur le développement urbain des quartiers de Metz Nord. Cette réflexion se traduit par plusieurs actions :

- Un marché de définition engageant trois équipes d'urbaniste (Agence Patrick Chavannes, Germe & Jam et Alain Casari), sur le secteur Patrotte-Cassin-Chemin de la Moselle,
- Une étude urbaine et socio-économique sur le quartier de Devant les Ponts par l'AGURAM,
- Une étude sur le devenir de la Caserne Desvallières attribuée à l'agence ANMA Nicolas Michelin et de maîtrise d'ouvrage EPFL.

Le résultat de ces trois études sera connu en milieu d'année 2010.

Afin de préparer la phase opérationnelle, l'Etablissement Public Foncier de Lorraine a été sollicité par la Ville de Metz pour intervenir sur la partie sud du site d'Arsenal III dans le cadre du volet « traitement des friches militaires » du CPER 2007-2013. (Contrat de Projets Etat-Région)

Le traitement des friches d'Arsenal III a été estimé à 600 000 euros pour sa partie démolition. Conformément à la convention d'application du CPER, La Ville de Metz financera à hauteur de 50 % les travaux. Cette phase travaux fera l'objet de décisions municipales ultérieures.

La mise en œuvre de ce projet implique que l'EPFL soit maître d'ouvrage et propriétaire du site. Pour ce faire, il est nécessaire :

- De faire inscrire le site Arsenal III dans la convention-cadre « Périmètre à enjeux » entre l'EPFL et Metz-Métropole, permettant un portage foncier plus avantageux (étalement des paiements sur 5 ans et frais réduits à 1%).
- De signer, avec l'EPFL et Metz-Métropole une « convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle », déclinaison communale de la convention cadre.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal les motions suivantes :

MOTION 1

OBJET : ARSENAL III

INSCRIPTION DU SITE DANS LA CONVENTION CADRE « PERIMETRES A ENJEUX » DE METZ-METROPOLE

Le Conseil Municipal,
Les commissions entendues,

VU la délibération du 11 février 2008, par laquelle Metz-Métropole a décidé de signer avec l'EPFL une convention-cadre sur les périmètres à enjeux,

VU la convention-cadre,

CONSIDERANT la possibilité d'inscrire dans cette convention des sites sur lesquelles la ville de Metz a un projet d'aménagement,

DEMANDE l'inscription du site Arsenal III (périmètre ci-joint) dans la convention-cadre « périmètre à enjeux » entre l'EPFL et Metz-Métropole

Pour le Maire
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER

MOTION 2

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MAITRISE FONCIERE OPERATIONNELLE ENTRE L'EPFL, METZ-METROPOLE ET LA VILLE DE METZ SUR LE SITE D'ARSENAL III

Le Conseil Municipal,
Les commissions entendues,

VU la convention-cadre entre Metz-Métropole et l'EPFL,

VU le projet de convention de veille active et maîtrise foncière opérationnelle sur le site Arsenal III entre la Ville de Metz, Metz Métropole et l'EPFL, ci-joint,

CONSIDERANT :

- Le Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013 et son volet «traitement des friches militaires », signé le 26 mars 2007,
- La délibération du bureau de l'EPFL en date du 3 mars autorisant la signature de cette convention, approuvée par le Préfet de la Région Lorraine le 17 mars 2010,
- L'avis favorable de la Région Lorraine en date du 05 janvier 2010,

APPROUVE le projet de convention entre la Ville de Metz, Metz Métropole et l'EPFL,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annexée et tous documents relatifs à ce dossier.

Pour le Maire
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER